

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	R-3 : Multifamiliale								
	R-4 : Maison mobile								
	R-5 : Mixte								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Voisinage								
	C-2 : Quartier								
	C-3 : Régional								
	C-4 : Spécial								
	C-5 : Agricole								
	C-6 : Services professionnels et administratifs	●	●						
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Prestige	●	●						
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	P : COMMUNAUTAIRE								
	P-1 : Espace public	●	●						
	P-2 : Voisinage								
	P-3 : Régional								
	P-4 : Spécial								
	A : AGRICULTURE								
	A : Agriculture								
	CONS : CONSERVATION								
CONS : Conservation									
CONS-1 : Conservation intégrale									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(1)							
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●							
	Jumelée		●						
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	15	10						
	Largeur maximale (m)								
	Superficie de planchers minimale (m ²)	350	300						
	Superficie de planchers maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	3	3						
	Hauteur en mètres maximale	15	15						
	RAPPORTS								
	Planchers/terrain maximal	1,2	1,2						
	Espace bâti/terrain minimal								
	Espace bâti/terrain maximal	0,4	0,4						
	MARGES								
	Avant minimale (m)	9	9						
	Latérale minimale (m)	3,5	6						
	Latérales totales minimales (m)	9							
	Arrière minimale (m)	12	12						
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Front de lot minimal (m)	40	40						
	Profondeur minimale (m)	40	40						
Superficie minimale (m ²)	2000	2000							
DIVERS									
Nombre de logements (min/max)	0/0	0/0							
Densité nette log/ha (min/max)	0/0	0/0							
PIIA									
Notes particulières	(2)	(2)							
NOTES								Amendements	
(1) Centre de collecte ou de tri de déchets domestiques (2) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII - Dispositions particulières aux écrans sonores et aux espaces tampons, sous-section 3 - Écran sonore le long des autoroutes								No. Régl.	Date